



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Plus de 154 000 \$ pour des projets de lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Québec, le 8 février 2022 – La Fondation de la faune du Québec a approuvé la réalisation de six nouveaux projets dans le cadre du [Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes](#), pour une enveloppe totale de 154 465 \$. Tous ces projets sont rendus possibles grâce à une aide financière du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Les projets acceptés sont de portée régionale, répartis dans cinq régions administratives, soit Chaudière-Appalaches, l'Estrie, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Montérégie et l'Outaouais. Ils permettront de documenter et d'effectuer des interventions de contrôle de plantes exotiques envahissantes dans des milieux de grande valeur écologique dans le but d'en maintenir l'intégrité. Les principales espèces visées sont, entre autres, le myriophylle à épis, le roseau commun et le nerprun bourdaine.

Parmi les projets financés, notons celui de la Société canadienne pour la conservation de la nature qui entreprend des actions en vue de contrôler l'envahissement du lac Papineau par le myriophylle à épis, et ce afin de protéger des secteurs importants pour la faune, dont les habitats de reproduction du touladi. Soulignons également le projet de l'organisme Attention Fragîles, qui vise à former des intervenants clés sur les bonnes pratiques pour contrôler et gérer les plantes exotiques envahissantes présentes aux Îles-de-la-Madeleine.

Vous pouvez consulter la liste complète des projets soutenus dans le cadre du programme pour 2022 en suivant [ce lien](#).

« Avec ce programme, on intervient à deux niveaux. Tout d'abord, pour limiter l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes dans des sites d'intérêt écologique. Puis, pour restaurer des milieux d'intérêt faunique et floristique touchés par ces plantes afin de favoriser le retour d'habitats diversifiés et de leurs fonctions écologiques », mentionne Simon Lemieux, gestionnaire de programmes à la Fondation de la faune du Québec.

« Le *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes* a été mis en place afin d'aider financièrement les organismes qui souhaitent mettre de l'avant des initiatives pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes qui menacent l'intégrité de milieux naturels. Les projets annoncés feront donc une réelle différence pour la conservation de notre biodiversité. Je remercie la Fondation de la faune et les bénéficiaires du Programme pour tout ce travail d'une grande importance », mentionne Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministre responsable de la Lutte contre le racisme et ministre responsable de la région de Laval.

Rappelons que le *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes* offre une aide financière aux initiatives visant à limiter l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes en favorisant leur gestion durable pour protéger la biodiversité, l'intégrité des habitats fauniques et floristiques ainsi que le maintien ou le retour des fonctions écologiques des milieux naturels.



Fondation de la faune du Québec

La [Fondation de la faune du Québec](http://www.fondationdelafaune.qc.ca) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

Informations :

M^{me} Mylène Bergeron

Directrice des communications et de la collecte de fonds

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 135

418 575-5728

mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca